

Honorables sénateurs, permettez-moi de vous rappeler certains changements annoncés au mois de juin 1993. Il y avait la création d'un nouveau portefeuille des Ressources humaines et du Travail, incluant le ministère du Travail, la responsabilité pour l'emploi et la formation, les programmes de soutien du revenu et les paiements de transfert en matière d'éducation postsecondaire. De plus, le nouveau portefeuille était chargé des programmes d'établissement des immigrants et aurait joué un rôle important dans l'établissement des objectifs d'immigration et l'élaboration des critères de sélection.

La préoccupation croissante de la population pour la protection de la société s'est reflétée dans la création d'un nouveau ministère de la Sécurité publique englobant la police fédérale, la sécurité, les services correctionnels et la Commission des libérations conditionnelles. Le nouveau portefeuille comprenait aussi les parties du programme de l'immigration concernant les services à l'étranger, le traitement des demandes et l'exécution de la loi. On avait envisagé d'y inclure éventuellement aussi les fonctions de douanes liées au contrôle de la frontière.

On a créé ensuite un nouveau ministère de l'Industrie et des Sciences, qui était responsable de la politique et des programmes des télécommunications, de la législation commerciale cadre, de la concurrence et de la protection des consommateurs. En outre, le mandat du ministre de l'Agriculture a été modifié de façon à refléter les responsabilités additionnelles que constituent le traitement et la transformation des aliments. Le portefeuille a été rebaptisé ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Les programmes fédéraux appuyant un sens distinctif de l'identité canadienne ont été réunis dans un nouveau ministère du Patrimoine canadien, qui chapeautait les langues officielles, les arts et la culture, les télécommunications, les parcs et les sites historiques, le multiculturalisme et la citoyenneté, le sport amateur et la Commission de la capitale nationale.

Les responsabilités fédérales en matière de ressources ont été réorganisées dans le portefeuille des Ressources naturelles, qui regroupait les ministères des Forêts, de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un portefeuille des Services gouvernementaux a été créé avec les anciens ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services.

Honorables sénateurs, tel était le nouveau visage du gouvernement fédéral, le 25 juin 1993. On ne peut nier qu'il s'agissait d'une initiative importante ayant une incidence marquée. À l'époque, les efforts de Mme Campbell n'avaient pas impressionné nos collègues d'en face. Peu après l'annonce du Cabinet Campbell, celui qui devait devenir plus tard le ministre des Finances, Paul Martin, avait déclaré ceci :

C'est le chaos total. On ne s'y retrouve plus dans les ministères fédéraux.

M. Martin avait ajouté que Mme Campbell n'avait pas le mandat de procéder à des changements en profondeur, dont un certain nombre n'avaient pas l'approbation des libéraux. D'autres, tel l'ancien greffier du Conseil privé et actuel ministre du Cabinet Chrétien, Marcel Massé, avaient prétendu que la restructuration se faisait trop rapidement et sans aucune planification.

Honorables sénateurs, nous savions alors que tout cela n'était que manoeuvres de l'opposition, mais il devint bientôt très clair que les libéraux approuvaient, en fait, le plan conservateur.

Étant donné l'opposition des libéraux du livre rouge aux tentatives de restructuration gouvernementale faites par le gouvernement Campbell, la formation du Cabinet du premier ministre Chrétien, après les élections d'octobre, n'était pas sans

intérêt. Le 4 novembre 1993, en annonçant la formation de ce Cabinet, le premier ministre nous livrait sa vision de l'administration du pays pour les quatre prochaines années. Quelle déception pour les libéraux qui s'attendaient à une vision renouvelée et dynamique de la façon de gouverner! Nous avons obtenu confirmation de la justesse des mesures de réorganisation lancées par Kim Campbell et c'est de cela que nous discutons aujourd'hui. Le premier ministre Chrétien a retenu à peu de choses près 90 p. 100 du modèle proposé par Kim Campbell, et là où il s'en est écarté, nous voyons le retour en force de l'ancien style libéral avec la grosse machine gouvernementale.

L'examen des projets de loi d'organisation actuellement à l'étude est révélateur. Le projet de loi C-46, visant à constituer le ministère de l'Industrie, crée un ministère dont les responsabilités sont identiques à celles de l'ancien ministère de l'Industrie et des Sciences, à une exception près. Plutôt que d'avoir un ministre responsable des sciences et de la petite entreprise, il y aura un secrétaire d'État chargé des Sciences, de la Recherche et du Développement. Je reviendrai à ce poste tout à l'heure. À l'étape de la deuxième lecture, j'ai trouvé assez amusant que Dennis Mills, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, termine l'énumération de la nouvelle liste de responsabilités du ministère réorganisé en disant :

Jamais auparavant on n'avait procédé à une telle réorganisation globale [...].

Il n'aurait pas pu mieux lire le communiqué de presse de la première ministre Campbell.

Le projet de loi C-48, dont nous sommes saisis aujourd'hui, et qui vise à établir le ministère des Ressources naturelles, crée un ministère identique à celui qu'avait annoncé Kim Campbell le 25 juin de l'an dernier. Cela se fait sans la moindre expression de gratitude envers l'ancienne première ministre.

Pour ce qui est du projet de loi C-49, qui vise à constituer le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le premier ministre Chrétien a apporté autant de changements à ce ministère créé par son prédécesseur qu'il en a apportés à l'ALENA avant de le signer, c'est-à-dire aucun.

Dans le cas du projet de loi C-52, qui vise à constituer le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le gouvernement libéral a pris l'initiative audacieuse d'ajouter les mots «Travaux publics» au nom du ministère des Services gouvernementaux annoncé à l'origine par Mme Campbell. C'était peut-être là une façon de perpétuer la tradition libérale qui consiste à dépenser des deniers «publics» pour financer divers «travaux» privés.

En ce qui concerne le projet de loi C-53, qui vise à constituer le ministère du Patrimoine canadien, ce ministère est encore responsable des langues officielles, des arts, de la culture, du multiculturalisme, des parcs et du sport amateur, comme c'était le cas sous le gouvernement de Mme Campbell. La différence, c'est que le registraire général relève maintenant du ministère de l'Industrie et que la citoyenneté fait maintenant partie du même portefeuille que l'immigration.

Honorables sénateurs, j'ai dit plus tôt que la structure du gouvernement Chrétien est presque identique à celle de son prédécesseur, presque, mais pas tout à fait. Il y a deux différences notables, soit le démantèlement du ministère de la Sécurité publique pour recréer le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté et celui du Solliciteur général, et l'introduction de secrétaires d'État.